PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

PROJET DE RÉGLEMENT 0691-4 CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RÈGLEMENTAIRES

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.' CA-19.1), le conseil peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement ;

ATTENDU que le conseil juge opportun d'informer les propriétés contigües visées par une demande ;

ATTENDU que dans le cadre des dispositions des articles 123 à 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il y a lieu d'adopter à cette fin un projet de règlement, et de le soumettre à la consultation publique ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 5 octobre 2020 ;

En conséquence, il est proposé par Philippe Daoust
Appuyé par Nicole Poirier
Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 0691-4 soit adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent projet de règlement vise à modifier le Règlement concernant les dérogations mineures 0691 afin de :

a) Modifier l'article 2.2.7 relatif à la « DATE DE LA SÉANCE DU CONSEIL ET AVIS PUBLIC », à la fin du paragraphe, par l'ajout de la phrase suivante :

« De plus, cet avis doit être transmis aux propriétaires contigus du lot faisant l'objet de la demande de dérogation mineure. »

Le présent projet règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Copie Certifiée Conforme à Sainte-Barbe, Québec
Ce 30e jour d'octobre 2020

Chantal Girouard

Chantal Girouard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion : 5 octobre 2020
Adoption du projet de règlement : 5 octobre 2020
Assemblée publique de consultation : écrite
Adoption du règlement : 7 décembre 2020
Certificat de conformité de la MRC :
Entrée en vigueur :